

CLIC de Port-Jérôme

Compte-rendu de la réunion n°9

Lundi 14 mai 2007

Maison de l'Intercommunalité - Lillebonne



Etaient présents :**Collège Etat**

Membres titulaires	Préfecture de la Seine-Maritime	~
	SIRACED-PC	Jérôme LE COMTE
	DRIRE Haute-Normandie	Jean-François GUERIN
	DRE Haute-Normandie	Christian DUREL
	DRTEFF Haute-Normandie	~
	SDIS 76	Commandant AUDOUIN
Membres associés	Préfecture de L'Eure	M. VIGNERON, Sous Préfecture de Bernay
	Sous-Préfecture du Havre	Philippe JANO
	Gendarmerie Nationale	~
	Police Nationale	Mireille ROUSSEL- HOUEMONT
	SAMU du Havre	~
	Education Nationale	Bénédicte BAHRA-FLEURY

Collège Collectivités locales

Membres titulaires (Mairie)	Lillebonne	~
	Notre-Dame de Gravenchon	Jean-Claude WEISS
	Petiville	<i>Excusé</i>
	Quillebeuf sur Seine	Neuville LAMBERT
	Saint-Aubin sur Quillebeuf	Sylvie LAMBERT
	Saint-Jean de Folleville	<i>Excusé</i>
Membres associés (Président)	Région Haute-Normandie	<i>Excusé</i>
	Département de la Seine-Maritime	<i>Excusé</i>
	Département de l'Eure	~
	Syndicat Mixte de Port-Jérôme	Jean-Claude WEISS
	Communauté de Communes de Port-Jérôme	Daniel PAYANT
	Communauté de Communes de Quillebeuf	~

Collège Exploitants

Membres titulaires	BENP Tereos Sodes	Antoine PRADEL
	Esso Raffinage SAF	Alain ROSSI
	ExxonMobil Chemical France	Dominique PIEROTTI
	ExxonMobil Chemical Polymères	Jean-Michel ODOUX
	LANXESS Elastomères	Claude GUILLAIN
	Socabu	Christian BOUCHARD
Membres associés	ExxonMobil Chemical SAS	Christian BOUCHARD
	Total Petrochemicals France	Patrick VERLAINE
	Primagaz	Olivier THIOU
	Trapil	~
	Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région	Jean-Michel ODOUX
	CCI de Bolbec-Lillebonne	Gilbert FOURNIER

Collège Riverains

Membres titulaires	Haute-Normandie Nature Environnement	<i>Excusé</i>
	APDILE	Gisèle POULAIN
	Ecochoix	~
	FCPE	~
	PEEP	~
	Work Up SARL	Yves MAUGARD
Membres associés	Ecole Schweitzer	~
	Collège de Notre-Dame de Gravenchon	~
	L'inspecteur de l'Education Nationale	~
	Groupe « Risque majeurs et environnement » du Rectorat de Rouen	Xavier LEMARCIS
	Sonotri	<i>Excusé</i>
	Energie Plus SA	Gilbert FOURNIER

Collège Salariés

Membres titulaires : CHSCT des Entreprises Seveso seuil haut	Esso Raffinage SAF (ERSAF)	Michel LUCIEN
	ExxonMobil Chemical France (EMCF)	Christian RAULT
	ExxonMobil Polymères (EMCP)	~
	Lanxess Elastomères	Yann BOULANGER
	Socabu	Patrick LAMY
	Sodes	Mickael PETIT
Membres associés	CHSCT ExxonMobil Chemical SAS	Bruno HERICHER
	CFDT	Dominique BRULIN
	CFE-CGC	
	CFTC	M. PAUL CONSTANT
	CGT	
	CGT-FO	Christian LECOMTE

Invités

APDILE	Michèle WALESCH
CHSCT United Chemical France	Josette LEPAPE
Communauté de communes de Port-Jérôme	Alain LECLERE
DRIRE Haute Normandie	Christophe HUART
Primagaz	Claire CHEREL
Syndicat Mixte de Port-Jérôme	Maritxu CAPOT Rachel CARDON Pascal CHENEAU
United Chemical France	Jean RAPP

Liste de diffusion du compte-rendu :

- Membres de droit du CLIC (cf. : arrêté préfectoral du 12 mai 2003),
- et/ou représentants présents le 14 mai 2007.

Ordre du Jour

- Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président du Syndicat Mixte de Port-Jérôme
1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par Monsieur Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie
 2. Présentation de quatre bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)
 - Esso Raffinage SAF, par Monsieur Jean Michel ODOUX,
 - ExxonMobil Chemical Polymères, par Monsieur Jean Michel ODOUX,
 - Primagaz, par Madame Claire CHEREL,
 - Lanxess Elastomères, par Monsieur Claude GUILLAIN.
 3. Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme, par Monsieur Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie
 - Circulaire du 28 décembre 2006 sur l'élaboration des études de dangers,
 - Etat d'avancement du PPRT de Port-Jérôme.
 4. Exercice PPI d'octobre 2007, par Monsieur Jérôme LE COMTE, SIRACED-PC
 5. Sirènes PPI : arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte, par Monsieur Jérôme LE COMTE, SIRACED-PC
 6. Semaine de la sécurité 2007, par Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire de Notre Dame de Gravenchon
 7. Réponse des industriels à la déclaration du collège salariés lors du CLIC du 13 novembre 2006, par Monsieur Jean-Michel ODOUX, Président de l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région
 8. Questions diverses
- Conclusion

Glossaire

CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SGS	Système de Gestion de la Sécurité

➤ **Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président du Syndicat Mixte de Port-Jérôme**

1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par Monsieur Christophe HUART, DRIRE Haute-Normandie

- Les derniers textes parus

La circulaire du 28 décembre 2006 relative à la mise à disposition du guide d'élaboration des études de dangers apporte différentes fiches dont une fiche importante portant sur le comptage des personnes exposées aux risques.

Le guide pour l'estimation des dommages matériels permet d'avoir les mêmes règles partout en France.

La loi « risques » du 30 juillet 2003 prévoyait la réalisation d'études de dangers pour les gares de triages, les ports et les plateformes multimodales. Le décret apporte d'avantages de précisions en particulier sur les seuils.

Monsieur RAULT évoque la situation de la gare de triage de Notre Dame de Gravenchon.

Monsieur GUERIN précise que le seuil est de 50 wagons de matières dangereuses et de 150 véhicules routiers. La capacité totale du site est à prendre en compte. La liste des sites sera arrêtée par le ministère. Celui de Notre Dame de Gravenchon n'a pas encore été évalué. La date limite de production de ces études de dangers est fixée à 2010. Les textes d'application sont également attendus.

- Les incidents significatifs

ESSO RAFFINAGE SAF (13 décembre 2006) : le débordement d'un bac de fioul est dû à un capteur de niveau défaillant. La vanne d'alimentation étant restée ouverte, le bac a débordé entraînant uniquement des conséquences économiques (coûts de nettoyage).

LANXESS ELASTOMERES (24 janvier 2007) : une rupture de piquage soudé s'est produite sur une tuyauterie contenant une solution de polymère dans son solvant. Une partie de ce dernier s'est vaporisée. En 8 minutes, l'ensemble des lignes a été isolé. Le POI a été déclenché et les déluges d'eau ont permis de limiter l'évaporation du solvant et éviter tout départ de feu.

Monsieur RAULT s'interroge sur le POI de LANXESS ELASTOMERES et sur les problèmes de communication vers les entreprises.

Monsieur GUILLAIN précise que la presse a été informée mais les entreprises riveraines n'ont pas été averties comme le plan le prévoyait. Seule l'entreprise GCA STOCKAGE a été prévenue par son contact direct, toujours présent sur le site.

ESSO RAFFINAGE SAF (5 avril 2007) : lors d'un arrêt de maintenance, des vannes fuyardes n'ont pas permis d'isoler complètement certains circuits ce qui a entraîné des émissions de fumées et de fines de catalyseur.

Monsieur BRULIN demande si l'analyse de cet incident est terminée.

Monsieur ODOUX explique que l'analyse est en cours et que chaque incident significatif fait l'objet d'une analyse détaillée.

2. Présentation de quatre bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)

- ESSO RAFFINAGE SAF, par Monsieur Jean Michel ODOUX

Depuis 2005, les principales entreprises intervenantes participent à un coaching sécurité afin de développer le partage des bonnes pratiques.

Une nouvelle formation sur l'analyse des risques professionnels a été mise en place avec la CRAM afin d'améliorer les modes opératoires associés aux plans de prévention.

Les visites de sécurité de chantiers sont de plus en plus fréquentes avec les entreprises intervenantes.

Une partie du bilan SGS est commune à l'ensemble du groupe ExxonMobil.

Il n'y a pas eu de nouvelle demande de dossier d'autorisation d'exploiter et les nombreux arrêtés préfectoraux sont liés à la révision quinquennale des études de dangers.

Les tours aéroréfrigérantes ne peuvent être arrêtées tous les ans car les unités ne le sont pas non plus. C'est pourquoi, un travail sur les mesures compensatoires avec un tiers expert a été effectué. L'étude a été actée par arrêté préfectoral.

7 POI ont été déclenchés en 2006. 3 sont directement liés à des épisodes d'orages exceptionnels car le POI permet aussi de mettre en œuvre des moyens de pompage et de mobiliser des moyens humains.

Suite au feu important survenu en février 2006, un travail de réflexion a été effectué sur les personnes impliquées dans le plan d'urgence : organisation du POI, approche du sinistre, interface opération.

Le SGS commun aux établissements permet une approche commune en particulier vis-à-vis des intervenants extérieurs dans un objectif d'amélioration des interfaces et de simplification des pratiques.

- EXXONMOBIL CHEMICAL POLYMERES, par Monsieur Jean-Michel ODOUX

De nombreux commentaires sont communs avec ceux effectués pour ERSAF (tours aéroréfrigérantes, SGS ...)

Après l'exposé de Monsieur ODOUX, Monsieur BRULIN regrette que la diminution du risque de l'unité de déparaffinage se traduise par la fermeture de cette installation et espère que cette approche ne sera pas systématique avec le PPRT. Il s'interroge ainsi sur l'impact du PPRT sur les installations actuelles.

Monsieur HUART rappelle que le rayon de danger issu de cette unité a été retiré de l'étude PPRT mais que l'analyse des impacts des autres installations reste à faire pour obtenir la définition de l'enveloppe du PPRT.

Monsieur ODOUX ajoute que la fermeture d'unités n'est pas l'unique solution retenue pour diminuer les zones de dangers dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Il donne l'exemple de la centrale thermoélectrique où un scénario produisant un nuage de chlore dont le rayon était d'environ 3 000 m a été éliminé par une vraie réflexion sur les barrières de protection à mettre en place pour permettre ainsi, la poursuite de l'exploitation.

- PRIMAGAZ, par Madame Claire CHEREL

Le site fonctionne en libre service avec la présence d'une personne en semaine sur le site. Cette personne est notamment chargée de former les chauffeurs.

Une modification d'organisation a été effectuée au 1^{er} janvier 2007. Le site est maintenant rattaché au service relais vrac de PRIMAGAZ France.

Aucun nouveau dossier d'autorisation d'exploiter n'a été demandé. Le seul arrêté préfectoral est en lien avec le PPRT (mise à jour des études de dangers) et le PPI (liste des entreprises prises en compte dans le plan d'urgence).

Le site n'a fait l'objet d'aucun incident ni accident. Seules 7 mises en sécurité ont été effectuées. 4 sont liées à des coupures EDF, 2 à une détection intempestive de flamme et 1 au déclenchement par erreur de l'alarme homme mort (le chauffeur doit appuyer toutes les 45 secondes sur un bouton, sans quoi le site se met en sécurité).

L'audit interne a été reporté sur 2007. L'ensemble des sites PRIMAGAZ est couvert par les conclusions de la revue de direction.

- LANXESS ELASTOMERES, par Monsieur Claude GUILLAIN

Le site ne peut arrêter les tours aéroréfrigérantes tous les ans et a obtenu une dérogation conformément à la législation avec la mise en place de mesures compensatoires.

Une étude des effets dominos a conclu à l'absence de risques de dommages complémentaires par rapport à ceux déjà identifiés.

Monsieur BRULIN s'interroge sur l'incident survenu en janvier et sur la durée nécessaire à l'information des entreprises riveraines.

Monsieur GUILLAIN explique que l'incident ne pourrait se reproduire aujourd'hui compte tenu des vérifications effectuées sur l'ensemble des piquages similaires.

Concernant l'information des entreprises riveraines, le sujet a été abordé précédemment.

Monsieur HUART attire l'attention sur les difficultés d'évaluation des SGS par la DRIRE. En effet, peu de points sont identifiés dans les résultats d'audits. Les inspections DRIRE abordent un thème en particulier chaque année. Mais ce n'est malheureusement qu'au grès des incidents qu'apparaissent les failles de certaines procédures. La solution idéale n'a pas été trouvée. Il est difficile d'identifier tout ce qui ne va pas.

3. Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme, par Monsieur Christophe HUART, DRIRE Haute-Normandie

- *Circulaire du 28 décembre 2006 sur l'élaboration des études de dangers*

Ce point a été évoqué dans le bilan et faits marquants du site industriel.

- *Etat d'avancement du PPRT de Port-Jérôme*

La DRIRE s'est réunie avec chacun des industriels afin de vérifier l'exhaustivité des phénomènes. Le groupe ExxonMobil génère près de 1 200 phénomènes sur les 1 500 présents sur le site industriel. L'aléa devrait être défini en septembre 2007.

Les enjeux sont également à évaluer en particulier ceux présents sur les voies de communication (CD 110, CD 173 et cale du bac).

Les sous traitants des sites seront à sensibiliser. Les industriels doivent ainsi comptabiliser le nombre de personnes présentes sur leur site et surtout à proximité. Par ailleurs, la plateforme pourrait s'orienter vers la mise en place d'un plan global de communication d'urgence.

Monsieur RAULT s'interroge sur la liste des phénomènes pris en compte.

Monsieur HUART explique que l'industriel donne une liste qui est validée par la DRIRE.

Monsieur ODOUX ajoute que l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région a formé un groupe de travail afin de travailler collectivement sur le comptage des riverains des entreprises à risques, dans le cadre de l'élaboration des études de dangers. Par ailleurs il s'agira probablement de mettre en œuvre des actions d'informations collectives.

Monsieur WEISS souligne que la présentation réalisée ce jour mentionne peu la concertation avec les élus. La concertation s'est faite aujourd'hui lors de l'expérimentation, le site ayant été pilote à l'élaboration des règles de base établies par le ministère. Le groupe de travail « aléas » a bien avancé sous l'impulsion de la DRIRE. Le groupe « enjeux » semble avoir peu œuvré. La seule sollicitation du Maire a été réalisée la semaine dernière : des représentants de la DRIRE lui ont demandé d'envisager la fermeture du CD 110.

Monsieur WEISS poursuit en regrettant qu'il n'y ait pas plus de dynamique et de concertation des élus. Il rappelle qu'il est à la disposition de la DRIRE et de la DDE. En effet, il souhaite rencontrer les représentants de l'Etat avant d'annoncer quoi que se soit à la population. Par ailleurs, il demande qu'une solution globale soit proposée et non pas uniquement focalisée sur la problématique du CD 110. L'ensemble de ces éléments a été présenté à Monsieur TOMASI de la DRIRE le 4 mai dernier.

Dans le cadre de la semaine de la sécurité, une manifestation est envisagée sur le thème du PPRT. Monsieur WEISS accepte d'énoncer les nouvelles règles à la population mais il demande à être consulté au préalable. Si ce n'était pas le cas, le sujet serait ajourné.

Monsieur HUART explique que le projet n'en est pas encore à la cartographie de l'aléa. Les services de l'Etat ne disposent donc pas encore de vision globale à l'heure actuelle. La phase de concertation n'est pas pour tout de suite. La DRIRE n'attendra cependant pas la phase officielle de concertation pour commencer à en parler avec les élus.

Monsieur WEISS retient que la vision globale n'est pas encore connue mais il rappelle qu'une demande lui a été faite la semaine dernière, de fermer le CD 110.

4. Exercice PPI d'octobre 2007, par Monsieur Jérôme LE COMTE, SIRACED-PC

Les groupes de travail ont été lancés depuis bientôt 2 mois (scénario, circulation, logistique, communication et écoles).

L'exercice se tiendra dans la matinée du 9 octobre 2007 entre 7 et 13h.

Chaque acteur sera informé par l'ensemble des partenaires : Etat, collectivités et industriels.

Monsieur BRULIN s'interroge sur l'implication du CLIC.

Monsieur LE COMTE précise que quelques membres du CLIC seront invités dans les établissements scolaires et auprès des services de la ville afin d'observer l'exercice.

Monsieur WEISS ajoute que de nombreuses personnes le sollicitent pour assister à l'exercice (CLIC et PPI voisins ...) mais il indique que l'observation du déroulé de l'exercice par un trop grand nombre de personnes peut nuire à l'efficacité de l'exercice.

5. Sirènes PPI : arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte, par Monsieur Jérôme LE COMTE, SIRACED-PC

Le son des sirènes d'alerte doit être modifié quel que soit le propriétaire, public comme privé. L'arrêté bouleverse ce qui a été mis en place dans les années 90. L'Etat est propriétaire de sirènes électromécaniques qui n'ont pas été adaptées pour des raisons techniques et économiques, à l'alerte mise en place sur les sites industriels dans les années 90. Le texte prévoit que toutes les sirènes s'alignent sur un même son. La population n'aurait ainsi à retenir qu'un seul et même son quel que soit le risque.

La Préfecture ne dispose pas aujourd'hui du nouveau son.

Par ailleurs, la fréquence des essais passe d'une fréquence trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre à 12h15) à une fréquence mensuelle (à 12h).

Un courrier du Préfet devrait parvenir d'ici fin mai, aux propriétaires de sirènes afin de leur indiquer la démarche à suivre. Pour le moment aucune évolution n'est à programmer avant l'information réalisée par le Préfet.

La mise en œuvre ne sera pas aisée car les quelques fournisseurs de sirènes existant en France seront largement sollicités par les propriétaires de sirènes.

Monsieur LEMARCIS ajoute que tous les outils de communication sont à mettre à jour. L'utilisation des moyens d'informations radio et télévisuelles seront nécessaires.

Monsieur LE COMTE explique être bien conscient de l'importance de la contrainte en terme de communication.

Monsieur WEISS rappelle que le signal d'alerte actuel est signe de confinement. Il s'interroge sur un problème de reconnaissance du signal s'il est employé pour tout type de risques. Monsieur LE COMTE précise que la mise à l'abri est l'action à avoir quel que soit le risque.

Monsieur WEISS poursuit en s'interrogeant sur l'extension des sirènes à l'ensemble du territoire ce qui nécessiterait un investissement supplémentaire. Monsieur LE COMTE indique que le décret n'impose pas l'extension des sirènes sur l'ensemble de la commune. Il insiste néanmoins sur le devoir d'information de la population qui incombe au Maire.

Madame CAPOT ajoute cependant qu'une évaluation du système en place est nécessaire. Cette évaluation sera réalisée par le gestionnaire des sirènes à savoir le Syndicat Mixte de Port-Jérôme. Les premiers éléments indiqueraient cependant une impossibilité de remise à niveau du signal actuel.

Monsieur BRULIN propose que le nouveau signal soit largement diffusé en particulier sur les nouveaux outils de communication tels que les sites internet. Cette proposition est confirmée par Messieurs WEISS et LE COMTE.

6. Semaine de la sécurité 2007, par Monsieur Jean-Claude WEISS, Maire de Notre Dame de Gravenchon

Monsieur WEISS indique succinctement que la seconde édition de la Semaine de la Sécurité se tiendra du 6 au 12 octobre 2007 à Notre Dame de Gravenchon. Le programme n'est pas encore définitif.

Il ajoute qu'une très large partie des manifestations sera ouverte au grand public contrairement à la première édition en 2005.

7. Réponse des industriels à la déclaration du collège salariés lors du CLIC du 13 novembre 2006, par Monsieur Jean-Michel ODOUX, Président de l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région

La déclaration est jointe au présent compte rendu.

Monsieur LECOMTE (CGT) indique ne pas s'attendre à une autre réaction que celle de Monsieur ODOUX au nom des industriels. La déclaration des salariés ne faisait pas état du fonctionnement du CLIC mais portait sur le besoin de renforcement des effectifs en lien avec la sécurité des sites industriels. Le refus d'une table ronde n'est pas non plus une surprise.

L'ensemble des remarques a déjà été formulé lors d'autres instances telles que le CHSCT. Les faits indiqués ne sont pas nouveaux et méritent d'être mis à l'ordre du jour. Il souhaite toujours la tenue d'une table ronde, importante pour l'avenir du site.

Par ailleurs, Monsieur LECOMTE ajoute que la présence d'un membre du collège salarié au bureau du CLIC est un fait issu de la réglementation. Ce n'est pas un don.

Pour démontrer ses propos, Monsieur LECOMTE prend l'exemple de Monsieur GUILLAIN qui a parlé de l'organisation du service sécurité sans décrire sa composition. Il poursuit sur les questions issues de ce type de présentation qui ne mentionne pas les effectifs intervenants, les temps de réactivité ...

Monsieur ODOUX rappelle qu'un paragraphe traite la manière dont les moyens de secours sont mis en œuvre dans les études de dangers. Par ailleurs, ces études passent devant le CHSCT et elles font parfois l'objet de tierce expertise. La réponse des industriels porte en particulier sur l'instance où s'est tenue la déclaration des salariés.

Monsieur BRULIN poursuit en s'inquiétant des moyens mis en œuvre dans les petites entreprises à haut risque telles que PRIMAGAZ. Les moyens d'intervention s'appuient sur des moyens extérieurs. Il propose la création d'un centre de secours pouvant répondre aux demandes des petites entreprises.

Monsieur GUILLAIN précise que le service sécurité de LANXESS ELASTOMERES a été réorganisé pour permettre une meilleure définition des missions de chacun et éviter ainsi les doublons et la superposition de tâches. Cette réorganisation a fait l'objet d'un débat en interne avec le CHSCT. Les services de secours et les moyens affectés au site ont été évalués par une tierce expertise (IRSN, 2006). L'expertise a démontré que l'ensemble des moyens est adapté aux risques présents.

Monsieur LECOMTE ajoute que ces réponses ne le surprennent pas : l'ensemble des moyens est discuté en interne mais pas à l'extérieur comme dans une instance comme le CLIC.

Monsieur ODOUX indique ne pas être d'accord avec ces propos car la description des moyens de secours fait partie des dossiers d'autorisation d'exploiter qui sont présentés en toute transparence lors des enquêtes publiques. Elle ne reste donc pas interne à l'entreprise.

Monsieur BRULIN indique son intérêt de discuter des moyens des petites entreprises en particulier et de leur capacité à la mise en place rapide d'un POI.

Monsieur WEISS conclue le débat qui a laissé apparaître une divergence de vues entre les parties.

8. Questions diverses

- *Information des entreprises riveraines en cas d'incident*

Monsieur BOULANGER s'interroge sur l'information et la communication vers les salariés tels que ceux de l'entreprise GCA STOCKAGE. Il souligne qu'un nuage de gaz ne s'arrête pas à la limite territoriale de l'entreprise. Il prend exemple sur l'incident survenu en janvier 2007 au sein de LANXESS ELASTOMERES au cours duquel l'information de la DRIRE s'est faite tardivement. Les mêmes faits aujourd'hui attribués à LANXESS ELASTOMERES ont été déplorés pour une entreprise traitant des huiles usagées sur le site industriel, six mois avant.

Monsieur GUILLAIN reconnaît totalement que l'information a été faite à la presse et non aux entreprises riveraines.

Monsieur WEISS poursuit, en indiquant qu'une erreur a été faite. Aux yeux de la population, ce sont les pompiers qui arrivent en tête de la crédibilité. L' élu est lui sollicité à chaque manifestation issue de l'entreprise et visible de l'extérieur.

Il souhaite que pour tout incident, l'alerte des communes riveraines soit réalisée comme elle est faite lors du PPI, même s'il ne se passe aucun incident majeur, à partir du moment où cela se voit, se sent ou s'entend. L'absence de réponse est beaucoup plus néfaste qu'une réponse même succincte.

Monsieur ODOUX assure qu'il existe une communication sur les incidents constatés. Certaines perceptions peuvent cependant ne pas être mesurées de la même manière sur les sites. Il signale que la demande directe vers l'industriel est aussi un moyen de s'informer et que chacun peut œuvrer dans ce sens pour améliorer la communication.

➤ **Conclusion**

Monsieur WEISS clôt cette réunion CLIC de Port-Jérôme et donne rendez-vous aux participants en novembre prochain.

δ δ δ δ δ

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SUR LES
RISQUES TECHNOLOGIQUES DE PORT-JÉRÔME**

**REPOSE DU COLLEGE EXPLOITANTS A LA DECLARATION DES
REPRESENTANTS DU COLLÈGE « SALARIÉS » FAITE LORS DE LA 8eme
REUNION DU 13 NOVEMBRE 2006**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors du CLIC du 13 novembre dernier, des représentants du collège « salariés » ont interpellé les industriels possédant un site classé SEVESO sur ce qu'ils perçoivent comme l'insuffisance des effectifs de pompiers professionnels permanents et de leurs moyens matériels.

L'Association des Entreprises Port Jérôme leur répond aujourd'hui au nom des entreprises concernées.

La pérennité des sites SEVESO passe d'abord par la maîtrise des risques. La priorité est évidemment donnée à la sécurité du personnel des sociétés de ces sites, de celui de leurs sous-traitants et des populations riveraines. Les moyens de prévention et de secours sont définis par l'exploitant, dans le cadre du POI de chaque site, sous le contrôle des autorités, DRIRE et SDIS. Ils sont fixés sur la base des risques et des scénarios des études de dangers, spécifiques à chaque usine. Il s'agit ici de travail technique, rigoureux et approfondi effectué sur des bases scientifiques par des équipes multidisciplinaires dont le retour d'expérience est un des fondements.

Rappelons que la zone industrielle de Port-Jérôme a été citée par la Commission parlementaire nommée à la suite de l'accident de Toulouse comme un exemple de travail en commun des différents partenaires sur les aspects de maîtrise de la sécurité. Cette même zone industrielle est un modèle souvent utilisé comme site pilote en matière de sécurité, que ce soit pour les études PPI ou PPRT. Qui peut encore oser douter de la volonté des industriels de l'AEPJR de ne jamais sous-estimer les moyens mis en place dans le cadre de la maîtrise des risques ?

Le CLIC de Port-Jérôme a toujours été considéré comme un modèle de fonctionnement non seulement en Normandie, mais également en France, anticipant même la législation pour lancer ses travaux.

Le CLIC de Port-Jérôme vient d'ouvrir son bureau au collège « salariés ». A ce titre, ce dernier participe à l'établissement de l'ordre du jour. Force est de constater que des représentants du collège « salariés », en faisant une déclaration portant des accusations graves et sans fondement contre les industriels, compromet l'esprit constructif qui avait toujours prévalu jusqu'alors.

Les industriels de l'AEPJR, qui investissent et s'impliquent chaque jour complètement dans la vie locale, se sentent frustrés par une réaction de défiance de la part des représentants du collège « salariés » sur des sujets où il est aussi essentiel de parler vrai. Cette attitude nouvelle ne contribue ni à la sérénité des débats ni à la qualité du travail en commun des différents collèges et ne saurait ainsi constituer les bases d'une table ronde.

Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa Région (AEPJR)
Réunion du CLIC du 14 mai 2007